**Gabarit de courriel n°1 à l’intention du personnel enseignant**

Objet : **À ajouter à vos favoris : outil de décision sur le droit d’auteur pour le personnel enseignant**

Vous prévoyez utiliser des extraits de livres, d’articles, de vidéos ou d’autres ressources dans votre salle de classe? Il existe un moyen simple de vérifier si vous devez d’abord obtenir la permission du titulaire du droit d’auteur.

©️ **Ce qu’il faut savoir**

Au Canada, la *Loi sur le droit d’auteur* confère au personnel enseignant des droits spéciaux, appelés « **utilisation équitable** », qui leur permettent d’utiliser de façon limitée des œuvres protégées par le droit d’auteur à des fins pédagogiques – mais seulement sous certaines conditions. Le mot clé est « limitée » – et les conditions sont importantes.

**🕜 Obtenez des réponses claires en 30 secondes**

L’outil de décision sur l’utilisation équitable vous aide à déterminer si l’utilisation que vous envisagez relève de ces droits d’utilisation à des fins pédagogiques. Il vous suffit de répondre à quelques questions sur ce que vous voulez utiliser et comment vous comptez le faire.

**🔖 Ajoutez cette ressource à vos favoris**

Visitez le site [OutilDecisionUtilisationEquitable.ca](http://www.OutilDecisionUtilisationEquitable.ca) et sauvegardez-le dans votre navigateur. Qu’il s’agisse de planifier la leçon de demain ou l’unité du mois prochain, vous pouvez accéder instantanément à des conseils en matière de droit d’auteur.

**❗ Pourquoi c’est important**

Cet outil vous aide à vous protéger, vous et votre école, tout en veillant à ce que les élèves puissent bénéficier d’une gamme de ressources d’apprentissage riches et diversifiées.

\*\*Agissez dès aujourd’hui\*\* Ajoutez ce site à vos favoris : [www.OutilDecisionUtilisationEquitable.ca](http://www.OutilDecisionUtilisationEquitable.ca)

**Gabarit de courriel n°2 à l’intention du personnel enseignant**

**Objet : Le droit d’auteur simplifié**: enseigner à l’ère numérique

Vous utilisez déjà l’[outil de décision sur l’utilisation équitable](http://www.outildecisionutilisationequitable.ca/) pour veiller à ce que vos ressources pédagogiques respectent le droit d’auteur – excellent! Mais qu’en est-il des situations compliquées qui vont au-delà des principes de base du droit d’auteur?

**▶️ Connaissez les règles applicables aux outils d’aujourd’hui**

Des vidéoclips provenant de plateformes de diffusion en continu, des images tirées de sites Web, des outils collaboratifs numériques, des présentations multimédias – les questions relatives à l’utilisation de ces ressources stimulantes suscitent parfois des réponses plus complexes qu’un simple oui ou non.

**❓ Votre ressource de référence rapide**  
  
[*Le droit d’auteur… ça compte!*](https://ledroitdauteurcacompte.ca/) ([ledroitdauteurcacompte.ca](https://ledroitdauteurcacompte.ca/)) est organisé sous forme de FAQ facile à consulter. Pas de longs documents à parcourir – seulement des réponses rapides à des questions précises sur l’utilisation de ressources modernes.

**👀 Voici un aperçu**

**Q :** Peut-on copier des images et des activités provenant de sites Web pour constituer un répertoire d’activités numériques à l’intention des élèves?

**R :** Oui, il existe un droit d’utilisation à des fins pédagogiques spécifique pour cela! Mais il y a **cinq conditions simples** à remplir pour le faire en toute légalité.

🔗 Vous voulez savoir quelles sont ces cinq conditions? Consultez le site [ledroitdauteurcacompte.ca](https://ledroitdauteurcacompte.ca/) pour obtenir la réponse complète (et ajoutez le site à vos favoris pendant que vous y êtes!).

**🔖 À ajouter à vos favoris pour les questions compliquées sur le droit d’auteur** [ledroitdauteurcacompte.ca](https://ledroitdauteurcacompte.ca/)